

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Exploitation d'un centre de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert vers leurs lieux de traitement désignés par SAINT-LOUIS Agglomération

Procédure de passation :

Procédure d'appel d'offres ouvert selon les dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de services

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne l'exploitation d'un centre de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert vers leurs lieux de traitement désignés par SAINT-LOUIS Agglomération.

Le présent marché est un marché de prestations de services.



Le descriptif des prestations attendues est précisé au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération et lieux de traitement.

Forme du marché :

Les prestations donnent lieu à un marché conclu à prix unitaires, sans maximum.

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
90 50 00 00 - 2	Service lié aux déchets et aux ordures
90 51 20 00 - 9	Service de transport des ordures ménagères

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Marché divisé en lots : NON

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché :

L'exécution du marché nécessitant que le titulaire dispose d'un centre de transfert à construire ou à aménager sur le territoire de SLA et conforme aux obligations légales en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le présent marché comprend une période de préparation nécessaire à ces opérations courant de sa date de notification au 31 décembre 2022 (soit une période d'environ 18 mois).



Les prestations proprement dites du marché démarreront ainsi au 1^{er} janvier 2023.

La durée d'exécution des prestations est fixée à 8 années, courant à compter du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2030. Cette durée est justifiée eu égard aux investissements préalables à consentir par le titulaire pour éventuellement se doter d'un centre de transfert répondant aux besoins du marché et de la durée d'amortissement nécessaire de ces investissements. Une durée moindre aurait pour conséquence un renchérissement des coûts unitaires de la prestation.

La durée totale du marché, période de préparation comprise, est de 9,5 années

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix sont fermes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Par la suite, les coûts de transfert et de transport sont révisables annuellement au 1^{er} janvier de chaque année d'exécution pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques, dans les conditions décrites au CCAP. A noter qu'aucun paiement ne sera effectué durant la période de préparation (à compter de la notification du présent marché, jusqu'au 31 décembre 2022).
- Il n'est pas prévu de versement d'une avance dans le cadre du présent marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;



- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- L'autorisation d'exploitation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), si celle-ci est existante. En cas de construction ou d'aménagement en vue d'exécuter le présent marché, cette autorisation sera à fournir au plus tard 2 mois avant la fin de la période de préparation, soit le 1^{er} novembre 2022.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix	40%

Date limite de réception des offres : Lundi 07 juin 2021 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.



Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Précisions concernant les critères :

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique, comme suit :

- Point A : Qualité des moyens matériels et humains affectés à l'exécution des prestations : note sur 30 points ;
- Point B : Qualité de l'organisation et de la méthodologie relative au centre de transfert proposé par le candidat (existant, à construire ou à aménager) lequel devra être conforme aux prescriptions détaillées à l'article 3.1 du CCTP : note sur 30 points ;
- Point C : Qualité des mesures prises pour assurer la sécurité des personnes, du matériel et des tiers : note sur 20 points ;
- Point D : Qualité des mesures générales prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et des mesures inhérentes aux prestations de services : note sur 20 points.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.



L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 03 mai 2021

